



Maison en indivision et en location

Par **margou**, le **09/09/2023** à **19:28**

Bonjour,

Je suis séparé de ma compagne (PACS en indivision de 2014 à 2021) et nous avons une maison en location que nous avons acquis à 50/50 en 2006 alors que nous étions en concubinage. Cette maison est en location depuis plus de dix ans.

Après avoir fait les comptes il apparait que mon ex-compagne me doit différents montants liés aux travaux qui ont eu lieu dans la maison pendant la location et une bonne partie de la part des loyers que je n'ai pas touchés quand nous étions ensemble (négligence de ma part), on parle ici de plus 50k€ au total.

Je lui ai proposé de vérifier mes conclusions et tous les comptes afin de trouver un accord, mais je n'ai reçu aucun retour de sa part (lettre recommandée, plusieurs relances par mail, ...). J'envisage donc d'envoyer un dernier recommandé pour la menacer, ... mais de quoi ?

Si j'envisage une action juridique, puis-je saisir directement un juge (lequel ?), dois-je passer par un avocat, un notaire, ... ? Toutes ces procédures vont avoir un coût, est-ce que le jeu en vaut la chandelle ?

Merci pour vos conseils

Par **Visiteur**, le **10/09/2023** à **07:52**

Bonjour, bienvenue

Vous ne dites pas qui perçoit les loyers actuellement..

.?

Par **amajuris**, le **11/09/2023** à **10:58**

bonjour,

prenez conseil auprès d'un avocat qui saura vous dire si une procédure contre votre ex est pertinente.

vous pouvez envoyer à votre ex une dernière mise en demeure par LRAR, en lui indiquant votre intention de l'assigner devant le tribunal en l'absence de réponse satisfaisante.

salutations

Par **margou**, le **12/09/2023** à **21:11**

Bonsoir,

Merci pour vos retours.

Actuellement les loyers sont versés à 50/50.